



FESTIVAL U13 PITCH

2025 - 2026





REGLEMENT DE LA COMPETITION

ARTICLE 1 - PREAMBULE

La Fédération Française de Football et la Ligue du Football Amateur organisent chaque saison le « Festival Foot U13 Pitch », une manifestation qui vise à associer l'éducatif au sportif.

ARTICLE 2 - COMMISSION D'ORGANISATION

2.1 La Commission Sportive Jeunes est chargée de l'élaboration du calendrier, de l'organisation et de la gestion de cette épreuve.

2.2 Le Commission Sportive Jeunes peut prendre toute décision dans le cadre de la gestion de l'épreuve.

ARTICLE 3 - ENGAGEMENTS

3.1 Le Festival Foot U13 Pitch est ouvert aux clubs libres affiliés à la FFF et à jour de leurs cotisations, droits d'engagements, amendes, etc... au 30 juin de l'année en cours.

3.2 Chaque club qui engage une ou plusieurs équipes en championnat, engage automatiquement sa ou ses équipes au Festival U13 Pitch. Toutes les équipes s'engagent pour participer aux 3 tours de qualification à la finale.

3.3 Les engagements se font via Footclubs à la date communiquée, chaque saison, par la Commission Sportive Jeunes. Le montant de l'engagement fixé par le Comité de Direction du District de Football Dordogne-Perigord sera porté au débit du compte du club.

ARTICLE 4 - OBLIGATIONS

4.1 Obligations en matière d'installation sportive

Les clubs doivent disposer pleinement d'une installation en football à 8 devant répondre aux dimensions préconisées par le Règlement des terrains et installations sportives de la FFF.

4.2 Port des équipements

Les clubs sont tenus de faire porter à leurs joueurs des maillots numérotés de 1 à 12.

4.3 Encadrement des équipes

La présence sur le banc de touche est strictement réservée pour chaque club en présence à :

- a. 2 encadrants (dirigeant/éducateur)
- b. les joueurs remplaçants ou les joueurs remplacés avec une chasuble.

Les équipes sont obligatoirement encadrées par deux dirigeants licenciés, dont au moins un majeur responsable, désignés par le club.



DISTRICT DE FOOTBALL DORDOGNE-PÉRIGORD

UN DISTRICT AU SERVICE DES CLUBS

ARTICLE 5 - DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

5.1 Système de l'épreuve

Cette épreuve se déroule sur 3 dates de qualification déterminées en début de saison par la Commission Sportive Jeunes.

Le Festival Foot U13 se dispute dans les conditions suivantes :

- a) Chaque tour se déroule sous forme de groupes de 4 équipes suivant les modalités précisées chaque saison par la Commission Sportive Jeunes. Suivant le nombre d'équipes inscrites, un ou plusieurs groupes peuvent comporter un exempt qui comptera comme une équipe dans le décompte des points.
La Composition des groupes est du seul ressort de la Commission Sportive Jeune, à l'aide d'un logiciel qui fera une répartition des équipes dans chaque groupe.
- b) **Une phase finale départementale à 16 équipes, étant précisé que seule les équipes A pourront participer à cette finale.**
- c) Le vainqueur départemental pourra participer à la finale Régionale pour se qualifier à la finale Nationale

5.2 Organisation des tours de qualification

Le calendrier et l'ordre des rencontres seront établis par la Commission Sportive Jeunes.

Phase de groupes :

La Commission établit le nombre de groupes en fonction du nombre d'engagements et du calendrier de la compétition sur 3 journées.

- a) Dans chaque Groupe, toutes les équipes se rencontrent lors d'un match de 20 minutes avec une pause technique de 3 minutes au bout de 10 minutes de jeu.
- b) Avant chaque rencontre une épreuve technique est à réaliser par l'ensemble des équipes (**Annexe N°1**)
- c) Le classement se fait par addition de points. Les points sont comptés comme suit :
 - match gagné 3 points
 - match nul 1 point
 - match perdu 0 point
 - match perdu par forfait retrait de 1 point.
 - Chaque épreuve technique rapportera 1 point de bonus
- d) Un match perdu par forfait est réputé l'être par 3 buts à 0. Le club adverse obtient le gain du match.
- e) Règles de classement des équipes occupant le même rang dans un même groupe :
 1. Priorité sera donnée à l'équipe qui aura obtenu le plus de points au cours du match disputé entre elles par les équipes à égalité de points dans le classement général.
 2. Si l'égalité subsiste, la différence de buts marqués et encaissés au cours des rencontres disputées entre ces équipes les départageront.
 3. Si l'égalité subsiste, il sera tenu compte de la meilleure attaque dans la poule de classement.



DISTRICT DE FOOTBALL DORDOGNE-PÉRIGORD

UN DISTRICT AU SERVICE DES CLUBS

4. Si l'égalité subsiste, il sera tenu compte de la meilleure défense dans la poule de classement.

f) A la fin du premier tour, tous les résultats seront entrés dans un logiciel qui établira un classement général de toutes les équipes.

Puis il déterminera de nouvelles poules de 4 équipes en fonction de ce classement (Gr 1 1er/2ème/3ème/4ème Gr 2 5ème/6ème/7ème/8ème etc ...)

Attention le logiciel est conçu pour éviter au maximum les Rematch, afin que chaque équipe rencontre 9 adversaires différents lors des 3 tours de qualification.

Donc il se peut qu'il ne respecte pas l'ordre du classement à la perfection, pour respecter cette consigne de programmation

Puis la Commission Sportive Jeunes procèdera de la même manière à la fin du 2ème tour.

A la fin du 3ème tour le classement général déterminera les 16 équipes A qualifiées pour la Grande Finale Départementale U13 PITCH.

5.3 L'ordre des rencontres de chaque tour sont établis de la manière suivante :

A contre B

C contre D

A contre C

B contre D

A contre D

B contre C

5.4 Le club recevant sera désigné par la commission sportive Jeunes pour chaque groupe.

5.5 En cas d'impraticabilité du terrain primitivement choisi, la commission a la faculté de procéder à la désignation du terrain d'un club du même groupe.

5.6 Si les rencontres ne peuvent se dérouler suite à un arrêté municipal d'interdiction ou par décision de l'arbitre en cas d'impraticabilité, la rencontre sera reprogrammée et automatiquement disputée sur un terrain d'une équipe du même groupe, ou à une date ultérieure.

5.7 Phase finale départementale

Elle est organisée par le District sur une journée et sur un même lieu. Elle doit réunir 16 équipes garçons et les 2 seules équipes féminines engagées en championnat garçon.

Les modalités d'organisation sont précisées chaque saison par la Commission Sportive Jeunes suivant la circulaire fédérale.

Elle est qualificative pour la finale régionale.



DISTRICT DE FOOTBALL DORDOGNE-PÉRIGORD

UN DISTRICT AU SERVICE DES CLUBS

ARTICLE 6 – DÉROULEMENT DES RENCONTRES

6.1 Qualification et participation

Tout joueur devra être licencié pour son club avant le 1er février de la saison en cours et être régulièrement qualifié pour le club qu'il représente.

Les conditions de participation au Festival Foot U13 Pitch sont celles qui régissent l'équipe U13 engagée dans cette compétition, en Critérium.

Toutefois :

- les rencontres se jouent en football à 8.
- les clubs ont la possibilité d'inscrire 12 joueurs sur la feuille de match.
- l'autorisation de surclasser 3 joueurs U11M (Article 73 des Règlements Généraux)
- la mixité est autorisée avec des joueuses U13F ou U12F, y compris les joueuses U14F.
- les joueurs remplacés peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçant et, à ce titre, revenir sur le terrain.

- le nombre de joueurs mutés est limité dans les conditions de l'article 160 des Règlements Généraux de la FFF (le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors période).

- les joueurs et joueuses ayant participé à une phase du Festival Foot U13 Pitch pour un club, un groupement ou une entente ne peuvent plus dans la même saison, participer au Festival Foot U13 Pitch avec un autre club, groupement ou entente.

Toute équipe qui ne respecte pas les dispositions ci-avant énoncées pourra être exclue de la compétition ou se voir le refus de participer à la finale départementale. En cas d'infraction durant la finale départementale, elle se verra disqualifiée pour ouvrir les phases régionale ou nationale, être interdite de participer à la phase suivante du Festival Foot U13 Pitch de la saison en cours.

6.2 Durée des rencontres

- 1) La durée totale des rencontres cumulées en phase qualificative est de 60 minutes hors phase finale. Soit 3 matchs de 20 minutes
- 2) En cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, aucune prolongation ne sera disputée.
- 3) En cas d'égalité à l'issue des 3 tours de qualification, les équipes à égalité seront départagées dans l'ordre et de la manière suivante :
 - Leur Goal average final
 - Leur nombre de buts encaissés
 - Leur nombre de buts marqués
 - Le nombre d'épreuves défi remportées

6.3 Exclusions

- 1) Le joueur ou la joueuse exclu(e) à l'occasion d'un match du Festival Foot U13 Pitch est exclu jusqu'à la pause technique, si cette exclusion intervient en 2ème mi-temps c'est jusqu'à la fin du match.
- 2) Dans le cadre de la finale départementale, il ou elle est suspendu(e) automatiquement pour le match suivant de son équipe.



DISTRICT DE FOOTBALL DORDOGNE-PÉRIGORD

UN DISTRICT AU SERVICE DES CLUBS

6.4 Réserves et réclamations

- 1) Les réserves, réclamations et évocations doivent être formulées dans les conditions prescrites par les Règlements Généraux du District de la Dordogne Périgord.
- 2) Lors des phases de qualification, les réserves et réclamations sont soumises, en premier ressort :
 - à la Commission Sportive Jeunes pour celles relatives au non-respect du règlement de la compétition
 - À la commission Règlements et Contentieux pour celles relatives à la qualification et à la participation des joueurs
- 3) En phase finale départementale, les litiges, réclamations et suites disciplinaires sont examinés à la fin de chaque rencontre par la Commission d'Organisation du District.

ARTICLE 7 - FORFAIT

- 1) Un club déclarant forfait doit en aviser ses adversaires, le District de Football de la Dordogne et la Commission Sportive Jeunes, au plus tard le vendredi avant 16h, par écrit et par mail officiel sur la boîte mail du secrétariat du district de la Dordogne, sans préjuger des pénalités fixées par la Commission d'Organisation en application des règlements de la compétition.
- 2) Si un club ne peut présenter son équipe sur le terrain à l'heure fixée, en raison de circonstances exceptionnelles dûment constatées, et alors que toutes les dispositions ont été prises pour arriver au lieu de la rencontre en temps utile, la commission Sportive Jeunes et l'organisateur jugent en urgence, si le match peut se jouer. En tout état de cause, tout doit être mis en œuvre pour que la rencontre puisse se dérouler.
- 3) En cas d'absence de l'une des équipes, celle-ci est constatée par l'arbitre ou l'organisateur 1/4 d'heure après l'heure des premières rencontres. Les heures de constatation de la ou des absences sont mentionnées sur la feuille de match par l'arbitre ou l'organisateur.
- 4) La Commission Sportive Jeunes est seule habilitée à prendre la décision de prononcer le forfait si le match ne s'est pas déroulé.
Une équipe se présentant sur le terrain avec moins de 7 joueurs pour commencer le match, est déclarée forfait.
Si l'équipe, en cours de partie, se trouve réduite à moins de 7 joueurs, elle est déclarée battue par pénalité.
Toute équipe abandonnant la rencontre est considérée comme ayant déclaré forfait sur le terrain, sauf circonstances particulières à l'appréciation de la Commission Sportive Jeunes.
Un club déclarant forfait ne peut organiser ou disputer, le jour où il devait jouer, un match de championnat ou une autre rencontre, sous peine de suspension de l'équipe et des joueurs, à l'appréciation de la Commission Sportive Jeunes.



FEUILLE DE PRESENCE FESTIVAL FOOT U13 PITCH



CLUB :	Date :
---------------	---------------

N°	NOM ET PRENOM DES JOUEURS	NUMERO DE LICENCE
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		

NOM ET PRENOM DU RESPONSABLE	NUMERO DE LICENCE

Signature du Responsable :

2EME TOUR FESTIVAL FOOT U13 PITCH - SAMEDI 10 JANVIER 2026

POULE 1	
A	BERGERAC PERIGORD FC 1
B	BERGERAC PERIGORD FC 2
C	TRELISSAC APFC 1
D	SARLAT MARCILLAC 1
LE PONT ROUX A 14H	

POULE 2	
A	SARLAT MARCILLAC 2
B	SA SANILHAC 1
C	LIMEUIL 1
D	CHANCELADE MARSAC 1
LIMEUIL A 14H	

POULE 3	
A	CHAMPCEVINEL 1
B	PRIGONRIEUX 1
C	GJ BEAURONNE ET DRONNE 1
D	COTEAUX PECHARMANT 1
PRIGONRIEUX A 14H	

POULE 4	
A	ATUR 1
B	CHANCELADE MARSAC 2
C	TRELISSAC APFC 2
D	MONTPON MENESPLET 1
ATUR A 14H	

POULE 5	
A	PERIGUEUX FOOT 1
B	ALLIANCE FCLB 1
C	COCHAMIERS 1
D	GJ PERIGORD BLANC 1
NEUVIC A 14H	

POULE 6	
A	MUSSIDAN ST MEDARD 1
B	EXCIDEUIL ST MEDARD 1
C	NONTRON ST PARDOUX 1
D	EYMET 1
MUSSIDAN A 14H	

POULE 7	
A	PAYS MONTAIGNE GURCON 1
B	SA SANILHACOIS 2
C	MEYRALS 1
D	COURSAC 1
COURSAC A 14H	

POULE 8	
A	SARLAT MARCILLAC 3
B	BERGERAC STELLA 1
C	PAYS DE L'EYRAUD 1
D	US LA CATTE 1
PAYS DE L'EYRAUD A 14H	

POULE 9	
A	JEUNES DE LA DRONNE 1
B	PRIGONRIEUX 2
C	TRELISSAC APFC F 3
D	BOULAZAC 1
BOULAZAC A 14H	

POULE 10	
A	MARSANEIX 1
B	GJ PAYS DE LA FRAISE 1
C	RIBERAC 1
D	GJ VEZERE PERIGORD NOIR 1
MARSANEIX A 14H	

POULE 11	
A	GJ PERIGORD BLANC 2
B	MONTIGNAC 1
C	COCHAMIERS 2
D	NONTRON ST PARDOUX 2
COULOUNIEIX CHAMIERS A 11H	

POULE 12	
A	PERIGUEUX FOOT 2
B	MONTPON MENESPLET 2
C	GJ FOOTHISLECOLE 1
D	GJ PERIGORD BLANC 3
LA COQUILLE A 15H	

POULE 13	
A	CONDAT 1
B	BASSIMILHAC 1
C	SA SANILHACOIS 3
D	COTEAUX PECHARMANT 2
BASSILLAC A 14H	

POULE 14	
A	ALLIANCE DRONNE 1
B	EYMET 2
C	CHANCELADE MARSAC 3
D	LIMEUIL 2
CHANCELADE MARSAC A 14H	

POULE 15	
A	MUSSIDAN ST MEDARD 2
B	GJ QUERCY PERIGORD 1
C	BERGERAC PERIGORD FC F 3
D	COURS DE PILE MONBAZ 1
COURS DE PILE A 11H	

POULE 16	
A	PAYS DE FENELON 1
B	ALLIANCE DRONNE 2
C	PAYS DE L'EYRAUD 2
D	RAZAC 1
RAZAC A 14H	

POULE 17	
A	BERGERAC STELLA 2
B	BOULAZAC 2
C	COURSAC 2
D	FOOT SUD BASTIDE 1
LAVALADE A 14H	

POULE 18	
A	GJ QUERCY PERIGORD 2
B	JEUNES DE LA DRONNE 2
C	TERRASSON 1
D	PERIGORD VERT 1
TOCANE A 14H	



2EME TOUR FESTIVAL FOOT U13 PITCH - SAMEDI 10 JANVIER 2026

TABLEAU DES POINTS

EQUIPES	DEFI 1	MATCH 1	DEFI 2	MATCH 2	DEFI 3	MATCH 3	TOTAL PTS	BP	BC	GA	CLT

TABLEAU DES RESULTATS

	EQUIPE	SCORE	EQUIPE	SCORE
A-B				
C-D				
A-C				
B-D				
A-D				
C-B				



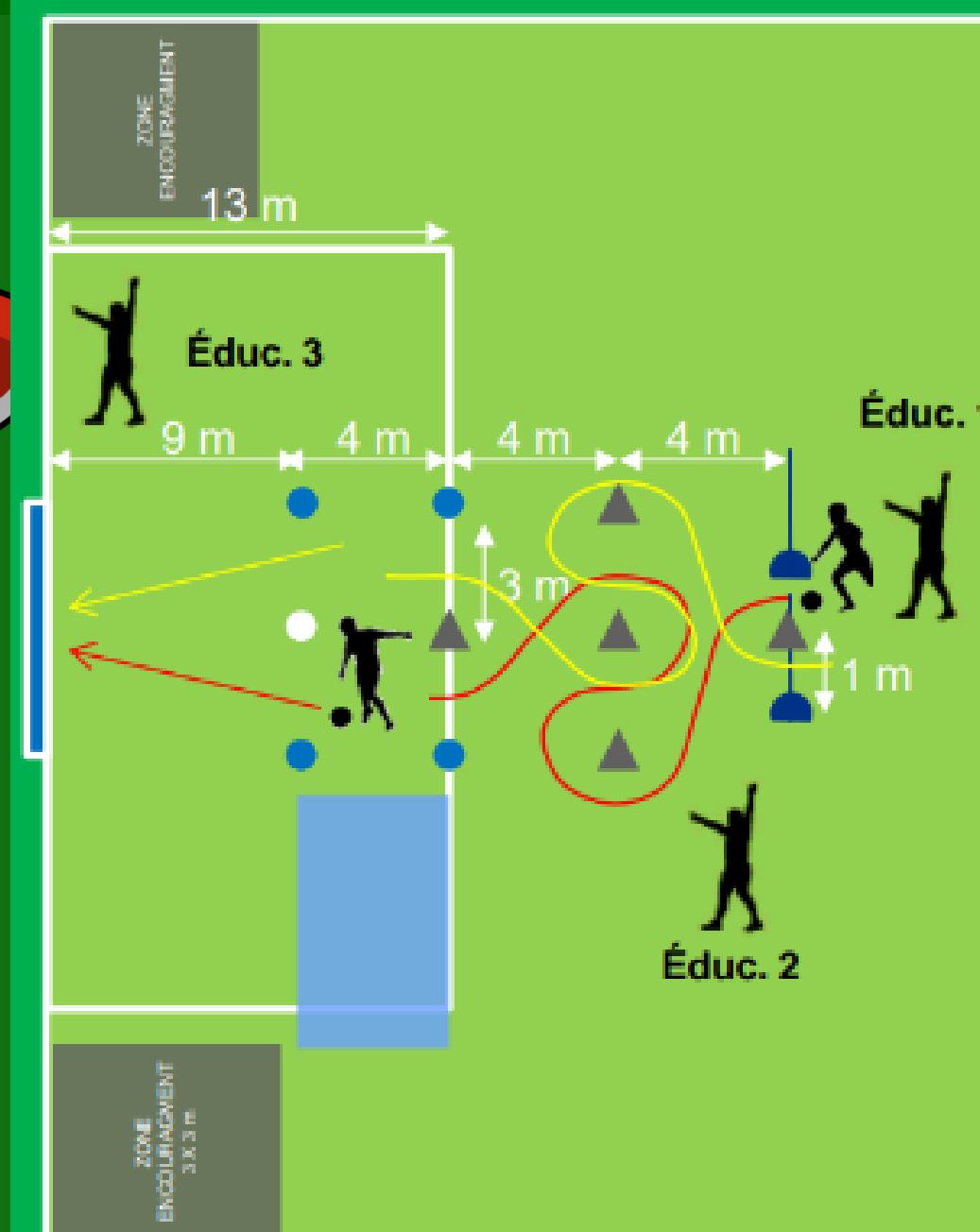


DEFI PITCH U13

Festival
FOOT U13
pitch



DEFI 1



Légende

- | | | | |
|-------------|-----------------|----------|----------------------|
| red line | depart gaucher | blue box | zone de frappe |
| yellow line | depart droitier | grey box | zone d'encouragement |

Chaque équipe réalise l'exercice en simultané

un départ pour les droitier, un départ pour les gaucher.

Chaque joueur réalise le slalom en conduite de balle puis frappe au but dans la zone de frappe.

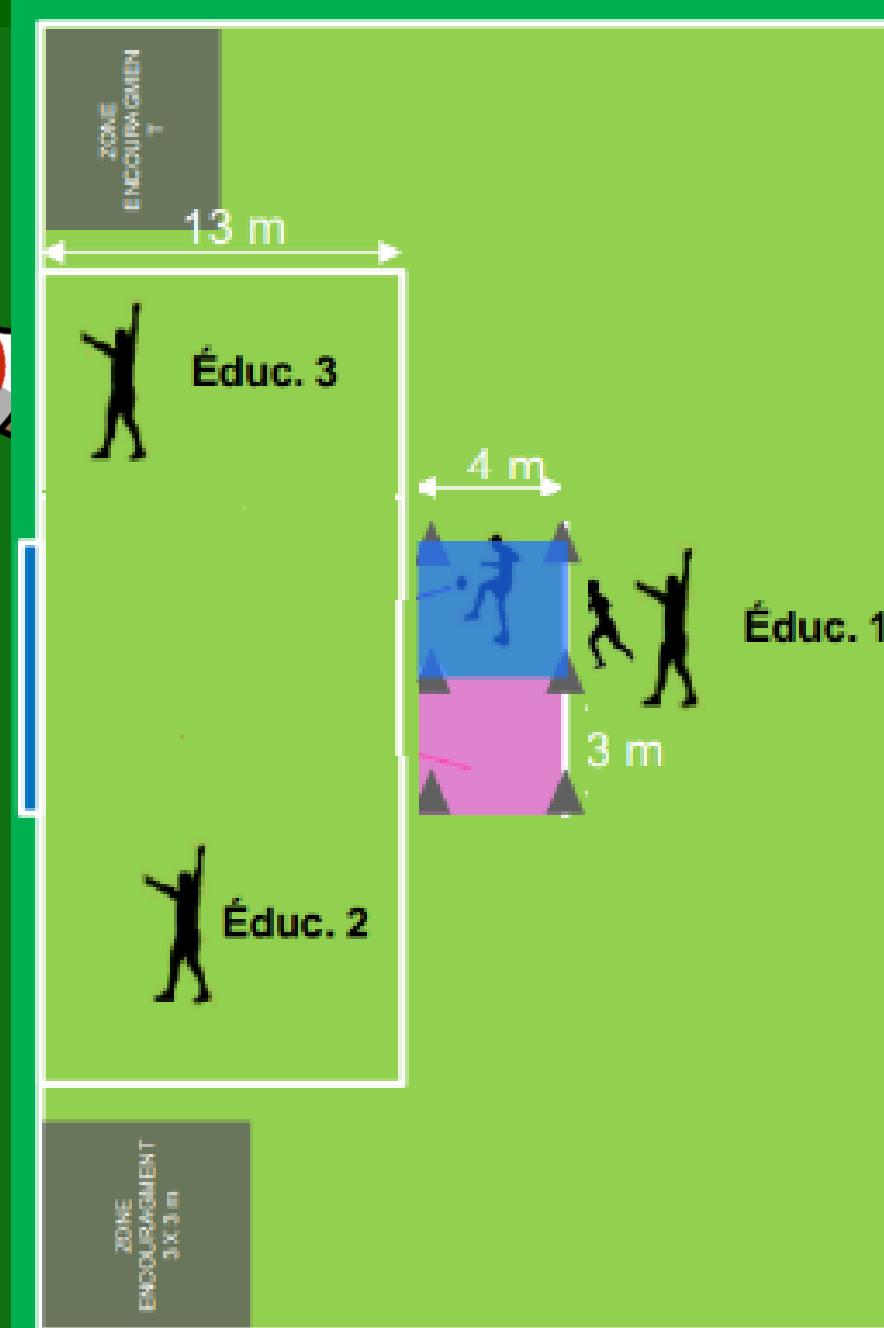
Le gardien ne peut quitter sa ligne que quand le joueur entre dans la zone de frappe.

1 Pt par but marqué, l'équipe qui marque le plus de but gagne le defi.

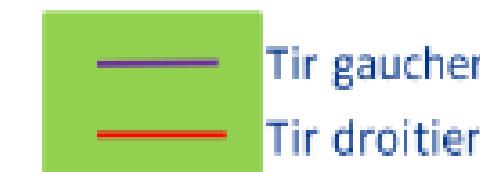
En cas d'égalité procédé de la mort subite



DEFI 2



Légende



Zone de jonglage pour gaucher

Zone de jonglage pour droitier

Zone d'encouragement

Chaque équipe réalise l'exercice en simultané une zone pour les droitier, une zone pour les gaucher.

Chaque joueur réalise maximum 20 jongles, les 2 pieds sont autorisé, le joueur frappe de volée, de $\frac{1}{2}$ volée ou au sol quand le ballon tombe au sol ou au bout des 20 jongles.

Le gardien de but doit rester sur sa ligne le temps de la jonglerie.

Pour chaque buts marqué :

20 Jongles + volée = 4 Pts

20 Jongles + demi- volée = 3 Pts

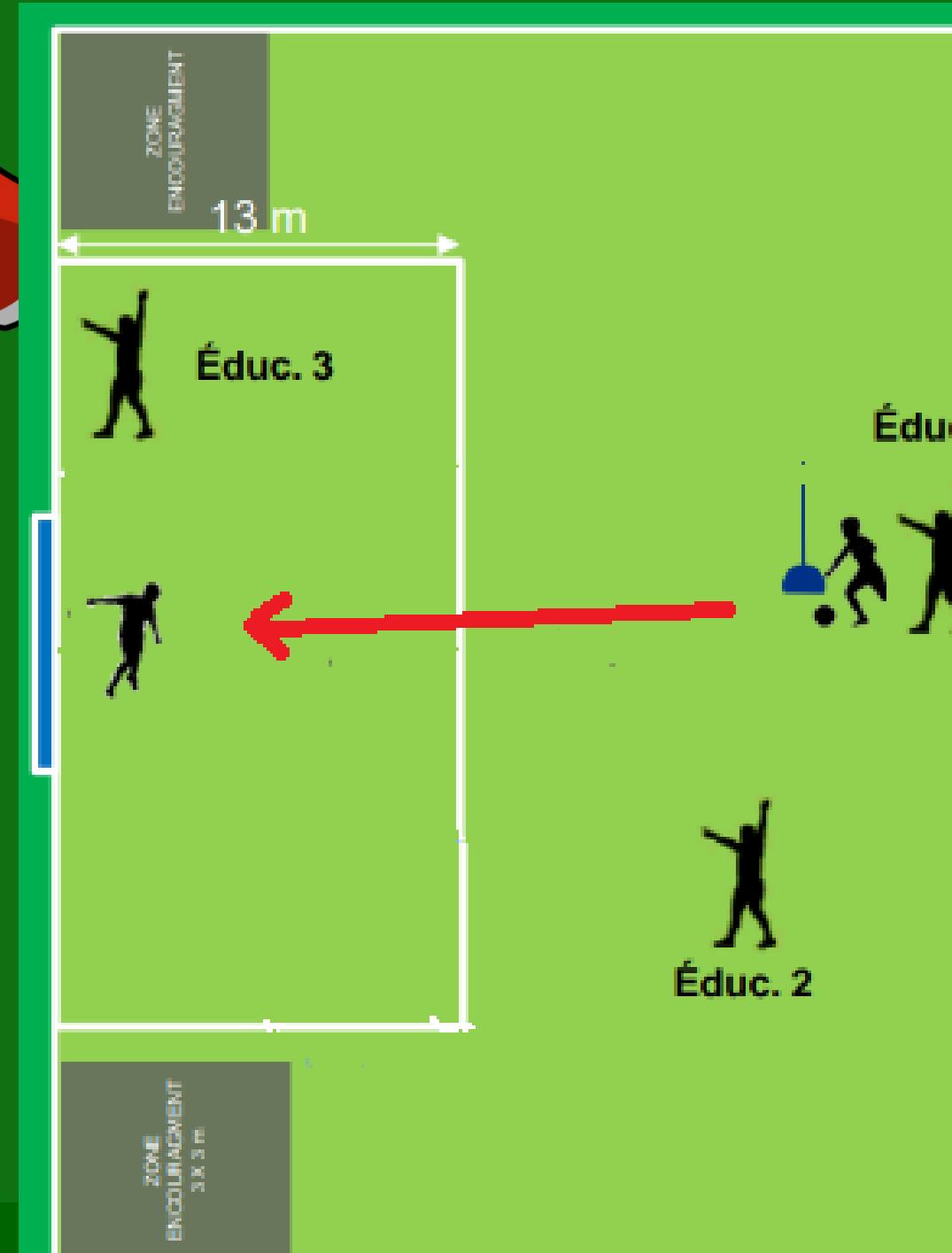
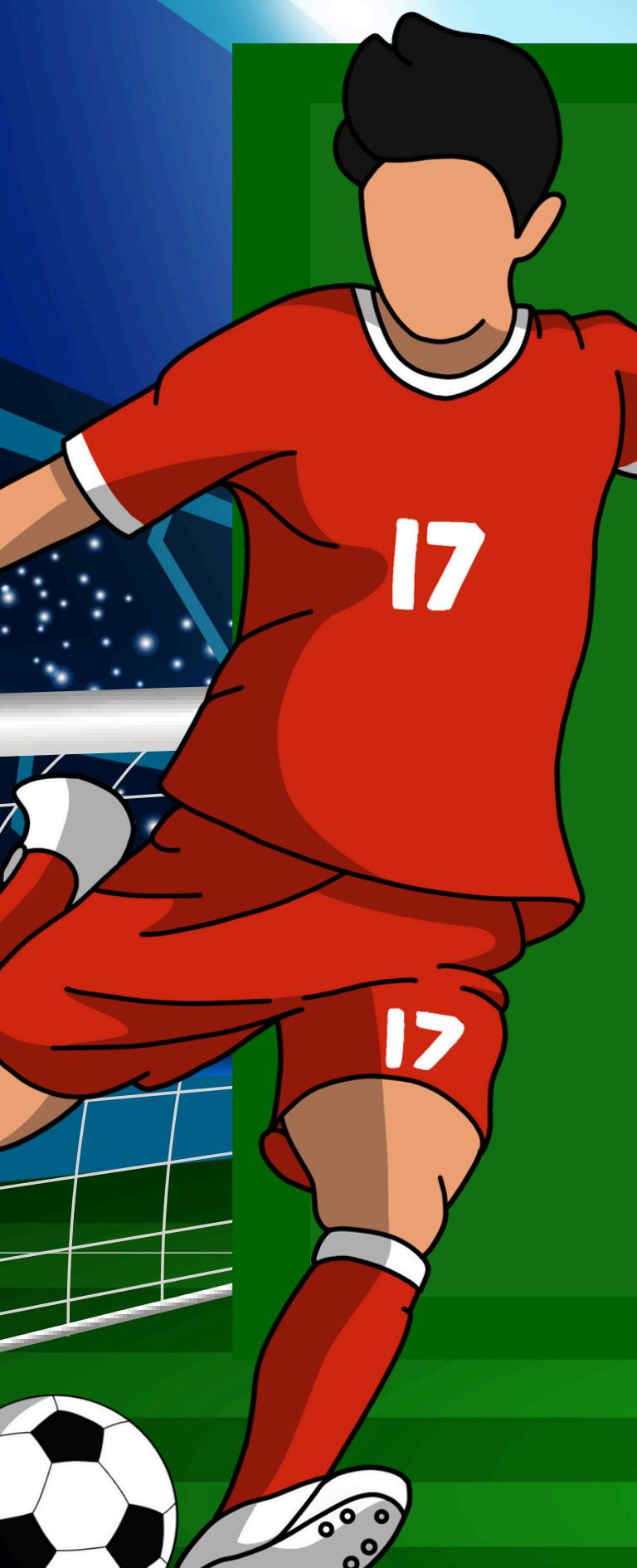
20 Jongles + frappe au sol = 2 Pts

Moins de 20 Jongles = 1 Pts

Celui qui marque le plus de point gagne le defi.



DEFI 3



Chaque équipe réalise l'exercice en simultané

Chaque joueur part en conduite de balle depuis le centre du terrain.

Il va jouer un duel avec le Gardien dès qu'il entre dans la surface.

le gardien peut quitter sa ligne uniquement quand le joueur est entré dans la surface.

La frappe en dehors de la surface est interdite.

Le duel s'arrete quand le but est marqué ,ou que le ballon soit maîtrisé par le gardien ou qu'il soit sortis de l'aire de jeu ou de la surface de réparation

